

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 26 MARS 2026

Date de la convocation : 20/03/2026
Date d'affichage de la convocation : 20/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 27
Représentés : 02
Votants : 29

Délibération n°

2026_D_013

L'an **deux mille vingt-six**, le **20 mars à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Roman VINCENT, Axelle BOUDIN, Philippe GOFFART, Agnès PETITJEAN, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), M. Gérald ROUSSELOT (pouvoir à Reynald CARLOT)

Absents : --

Secrétaire de séance : Sylvie VELUT

Objet de la délibération : ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE (SDEA)

Madame le maire expose que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA).

Dans ce syndicat, la commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection des représentants de la commune dans le syndicat précité.

1- Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Mme Sylvie VELUT M. Guy THOMAS	M. Kylan GORIT M. Roman VINCENT

2- M. Jean BAILLOT se porte candidat en qualité de représentant titulaire 1

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

nombre de votants : 29

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

bulletins blancs à déduire : 1

nombre de suffrages exprimés : 24

M. BAILLOT a obtenu 4 voix.

Sont élus pour représenter la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Mme Sylvie VELUT M. Guy THOMAS	M. Kylan GORIT M. Roman VINCENT

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

